

Le 03/08/2022, Levallois-Perret,

A l'attention :
Des Présidents de Ligues,
Des Présidents du GEGF, GFGA, AGREF,
ADGF et PGA France,
Des membres du Comité directeur élargi
de la Ffgolf,

En PJ :

- *Courrier adressé à Mme Amélie OUDEA-CASTERA, la Ministre des Sports et des Jeux Olympiques 2024*
- *Note sécheresse*
- *Protocole sécheresse établi par la ffgolf*

Objet : Sécheresse 2022 - Actions d'accompagnement des golfs

Madame, Monsieur,

Après la crise du Covid, notre pays traverse actuellement une nouvelle crise. Celle-ci sera amenée à devenir la norme dans les prochaines années : une période estivale marquée par une sécheresse extrêmement forte. Face à ce constat, toute la filière golf est pleinement mobilisée pour permettre la continuité de notre activité tout en minimisant notre impact sur la ressource.

Pour ce faire, la fédération a mis en place une gestion sécheresse au plus proche des golfs et de leur situation dont voici les principales actions menées lors de ces trois derniers mois :

- **Depuis le 11 mai** : un bulletin veille sécheresse est publiée **toutes les semaines** sur l'Extranet et Plateform Garden permettant à chaque club de connaître la situation de son département et les règles à respecter. Ce bulletin est également adressé par mail à toute la filière.
- **En juin** : un état des lieux de chaque arrêté-cadre départemental a été mené permettant de définir leur conformité avec les dispositions de notre Accord-cadre national. Notre diagnostic a permis d'identifier 20 départements qui ne respectaient pas notre Accord-cadre national.
- **En juin** : Interpellation du Ministère de la Transition écologique et du Ministère des Sports pour demander un rappel auprès de tous les Préfets des dispositions de l'Accord-cadre. Ce rappel a été réalisé.
- **Le 21 juillet** : un mail a été envoyé à tous les golfs rappelant les principales règles en matière de sécheresse (rappel sur les contrôles de la police de l'eau, fiches pratiques, tutoriel pour trouver les informations sur le site de la préfecture)
- **Le 22 juillet** : un mail a été envoyé aux golfs des 5 départements où l'arrosage était interdit **dans certains bassins versants** (44 – Loire-Atlantique / 7 – Ardèche / 26 – Drôme / 49 – Maine-et-Loire / 72 – Sarthe). En plus de les informer de cette situation, ce mail leur donnait les clés pour réaliser une demande de dérogation auprès des DDT dans les règles prévues par l'Etat.

En parallèle, un dispositif précis de gestion de crise s'est mis en place au sein de la Fédération : suite à ce mail, la Direction Développement Relations clubs a rappelé chaque club concerné afin d'assurer un suivi au quotidien des demandes de dérogation et répondre aux éventuelles questions.

- **Le 26 juillet** : Un mail a été envoyé aux golfs d'Ille-et-Vilaine (35) où l'arrosage était interdit dans certains bassins versants avec les mêmes informations et dispositifs que ci-dessus
- **Le 27 juillet** : Un mail a été envoyé à tous les golfs situés dans un département où l'arrêté-cadre n'était pas conforme à notre accord-cadre national et pouvait impliquer l'interdiction totale d'arrosage en cas d'atteinte du seuil de crise (20 départements concernés). Ce mail les informait de la situation et leur donnait les clés afin d'anticiper une demande de dérogation (dans les règles prévues par l'Etat).
- **Le 29 juillet** : Un mail a été envoyé aux golfs de Haute-Vienne (87) où l'arrosage était interdit dans certains bassins versants avec les mêmes informations et dispositif que ci-dessus
- **Le 01 Août** : Un mail a été adressé aux golfs de Savoie (73) où l'arrosage était interdit dans certains bassins versants avec les mêmes informations et dispositif que ci-dessus.
- **Le 03 Août** : Un courrier va être adressé à Madame Amélie OUDEA-CASTERA, la Ministre des Sports et des Jeux Olympiques 2024, copie à Mme Elisabeth BORNE, Première Ministre, à Bruno LE MAIRE, Ministre de l'Economie et des Finances et à Christophe BECHU, Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires. Ce courrier permet de rappeler les chiffres importants concernant notre consommation d'eau et les engagements pris par la filière golf sur ce sujet depuis des années.
- Une note a été réalisée reprenant un argumentaire, des chiffres clés. Elle pourra être envoyée aux Médias nous sollicitant sur le sujet.

A ce jour, ce sont entre 15 et 20 golfs qui ne peuvent plus du tout arroser leur parcours et sont en attente d'une réponse positive à leur demande de dérogation.

Je tiens à féliciter la Direction Territoires Environnement et Equipements pilotée par Gérard Rougier en lien étroit avec Sylvianne Villaudière, Vice-Présidente en charge de la transition écologique, qui assure le suivi quotidien de ce dossier grâce à Maximilien Lambert, avec l'appui de l'ensemble des services de la fédération, et notamment la Direction Développement et Relations clubs pilotée par Aurélien Didier.

Je tiens aussi à remercier le travail d'accompagnement des golfs réalisé au quotidien par Gérard Boudon, pilote du groupe experts "gestion durable de l'eau", ainsi que Rémy Dorbeau pilote du groupe experts "gestion durable des parcours" qui nous apporte son expertise sur les sujets de l'entretien des parcours.

Toutes ces actions viennent renforcer un travail de fond mené sur ces sujets. Depuis février 2021, 8 webinaires animés par la DTEE qui ont permis d'informer tous les golfs sur ces sujets de gestion durable de l'eau.

Pour rappel, nous avons signé, deux conventions, l'une avec Agence de l'eau Seine-Normandie, et l'autre avec l'Office Français de la Biodiversité, qui viennent renforcer notre Accord-cadre avec les Ministères de la Transition écologique, des Sports et de l'Agriculture. Ces nouveaux accords, avec ces acteurs clés, permettent pour l'avenir, un accompagnement technique et financier en matière de gestion de l'eau et d'entretien durable des parcours.

Merci à tous.

Bien cordialement,

Pascal GRIZOT

